

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2026

Délibération n°
20260915-09

L'an deux mille vingt-six et le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BLANC, maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 16
Votants 16

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Hervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, Mme BOCHATON Isabelle, Mme NEPLAZ Sandra, M. BECHET Hervé, M. THIERY Benoit, M. COMPOIS Alexandre.

Date de la convocation
8 septembre 2026

Absents : M. BECHET Hervé (excusé), M. BOCHATON Sébastien (pouvoir à M. BECHET Hervé), Mme GRIVEL Allma (excusée)

A été nommé secrétaire : M. GRAS Jean-François.

OBJET

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS – EMPRUNT

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
16 SEP. 2026
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

Le Maire

Georges BLANC

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les travaux d'extension du groupe scolaire et de requalification des espaces extérieurs seront financés partiellement à l'aide d'un prêt. Plusieurs banques ont été sollicitées. La meilleure offre a été émise par le Crédit Agricole des Savoie.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé sur l'opération susvisée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Invite Monsieur le Maire, pour le financement de cette opération, à réaliser auprès du Crédit Agricole des Savoie, un emprunt d'un montant de 2 000 000.00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Périodicité des échéances : trimestrielles
Durée totale du prêt : 20 ans
Taux fixe : 4.18 %
Amortissement : progressif
Echéances : constantes

Autorise Monsieur le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

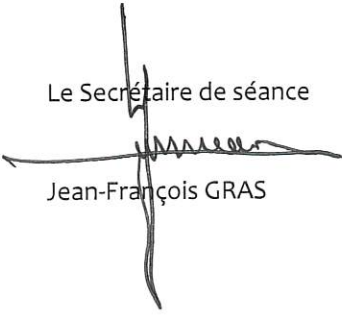
Pour copie conforme.

Larringes, le 15 septembre 2026

Le Maire

Georges BLANC

Le Secrétaire de séance


Jean-François GRAS